



Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 971-219711116-20200725-M20200550-DE

N° d'affichage :
SEC/2020/05/24
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	22
Vote pour :	22
Vote contre :	00
Abstention :	00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien, SORIMOUTOU Katia (**départ 12h53**) (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020
Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Cette loi transfère au Maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Ces décisions sont examinées à posteriori par une Commission de contrôle (article L.19 du Code électoral).



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24
COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

La Commission de contrôle a pour compétences :

- L'examen des recours administratifs préalables obligatoires formulés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire (Article L.18, III du code électoral)
- Assurer de la régularité de la liste électorale (Article L.19 du code électoral).

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral à savoir :

- ☞ 3 titulaires et 3 suppléants, conseillers municipaux de la majorité :
- ☞ 2 titulaires et 2 suppléants, conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste

Toutefois aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les personnes répondant aux conditions requises doivent faire part de leur volonté d'être membres de la commission. Le Maire interroge les conseillers municipaux, selon des modalités qu'il est libre de déterminer, sur leur volonté de participer aux travaux de la commission.

La désignation doit respecter l'ordre du tableau du Conseil Municipal

Les nominations sont établies pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le conseil Municipal

Vu l'article L19 du code électoral, alinéa VI

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 procédant à la refonte des modalités de gestion des listes électorales et instituant le répertoire électoral unique (REU)

Vu l'article L. 19 du code électoral

Après échange des vues

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : DESIGNER les 5 membres de la Commission de contrôle des listes électorales tels que détaillés en annexe à main levée

Article 2 : DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la délibération





N° d'affichage :

SEC/2020/05/.24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Membres de la Commission de Contrôle des listes électorales					Observations
DESIGNATION					
N°	LIBELLE	NOMBRE DE MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
1	Conseillers Municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal	3	1-JUDITH NEE GOUBIN VILLARD 2-UGOLIN GERARD 3-OPET GHISLAINE	1-PHILETAS CHRISTINA 2-JEAN-LOUIS KLEBERT 3-MOUILA GLADYS	RESPECT DE L'ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSITION DE LA 2 ^{ème} LISTE					Observations
N°	LIBELLE	NOMBRE DE MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
2	Conseillers Municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal	2	1- MANIOC ALAIN 2-HURGON JACQUES	1-GOUBIN FRED 2-FABRONI ROSENALE	NON-RESPECT DE L'ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC